

URGENT besoin de conseil pour annulation de vente voiture

Par **seb60100**, le **23/09/2010** à **19:19**

bonjour voici ma question:

j'ai acheté une voiture dans un garage dépôt-vente vendredi dernier de marque renault an 2001 sans garantie avec CT OK.

lors de la vente la carte qui sert a la centralisation et démarré la voiture avait un disfonctionnement le bouton de fermeture centralisé ne marché pas mais l'ouverure et le démarrage ok vu avec le vendeur le jour de la vente.

le soir même la voiture appret 50 km a refusé de démarré (carte plus reconnue par le lecteur), j'ai donc fait appel a un concessionnaire de la marque qui la remorqué mardi midi ,j'ai recupéré ma voiture le jour même a 17h .

résultat la carte fournie a l'achat a rendu l'âme, je me suis donc trouvé dans l'obligation de racheté une carte neuve + remorquage total facture 330€,

je déside par suspicion de faire controlé l'ensemble de la voiture chez feu vert qui me sort une grande liste de réparations a effectué dont (rotule, amortisseur, etc) qui ne sont pas apparue au CT effectué par le vendeur .

j'ai donc demandé l'annulation de vente au vendeur qui a accepté mais sans vouloir me remboursé la carte neuve de 174€, et refuse de la reprendre si elle ne démarre pas avec la carte d'origine qui est HS.

quel recours puis je avoir?

Par **Camille**, le **24/09/2010** à **11:07**

Bonjour,

Simple. Rien d'autre que ce qu'il demande, hélas.

Si la carte a rendu l'âme [u:lp2xhm7b]après[/u:lp2xhm7b] la vente (le vendeur étant en mesure, forcément, de prouver qu'elle remplissait sa fonction à l'heure de la vente), en cas d'annulation de vente, vous devez lui restituer un véhicule dans l'état où vous l'avez reçu, donc avec une carte qui marche.

Rappel accessoire : un CT n'est pas du tout une "garantie totale" sur "l'état de santé complet" d'un véhicule. Seuls les différents points de contrôle prévus par la loi doivent y figurer s'ils ne sont pas conformes (et se méfier, "conforme" ne veut pas dire "neuf ou presque neuf" et même pas - contrairement à la formule lapidaire de certains contrôleurs au moment d'encaisser le paiement - "bon jusqu'à la prochaine fois" !).

trouille not found or type unknown